



THÔNES



BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2014

numéro

➔ Le mot du Maire



Il ne se passe pas une journée sans que les différents médias évoquent, lors de reportages ou d'articles, des sujets relatifs à la réforme territoriale, aux nécessaires efforts à accomplir pour réduire la dette de notre pays, à la

nécessité de mettre en œuvre une rigueur budgétaire dans la gestion publique, à l'intercommunalité avec une quasi obligation de procéder à des transferts de compétences ou encore à mutualiser les services ou les biens.

Alors que l'Etat se désengage de plus en plus en procédant à des transferts de compétences dont le coût financier est imputé aux collectivités (rythmes scolaires, fonds de solidarité envers les communes dites pauvres, service d'instruction des opérations d'urbanisme...), il amplifie cet impact budgétaire en baissant ses dotations d'aide aux collectivités.

C'est ainsi que les communes participent à l'effort national pour redresser les comptes publics et c'est dans ce contexte que le Conseil Municipal s'apprête à élaborer le budget pour l'année 2015.

La tâche ne sera pas facile pour vos conseillères et conseillers municipaux qui devront prendre en compte le nécessaire et important effort à réaliser pour contenir les dépenses de fonctionnement, pour limiter le recours à la fiscalité mais aussi assurer le financement de nos investissements dont le budget sera en quasi-totalité consacré à l'inscription des crédits nécessaires pour terminer les travaux d'extension du périscolaire, de rénovation de la bibliothèque et de

la nécessaire solidarité avec les riverains du Malnant pour entreprendre les travaux de sécurisation de la voie communale et de ses ouvrages durement fragilisés par la crue exceptionnelle du 8 septembre.

Mais au-delà de ces difficultés, au-delà de cette importante crise économique face à laquelle notre pays doit faire face depuis plusieurs années, au-delà de l'incertitude du lendemain et du manque de visibilité engendré pour l'avenir ou encore face aux restrictions budgétaires importantes qui s'imposent, plus que jamais, nous devons aller à l'essentiel et avancer ensemble pour que le développement de notre territoire et la solidarité se conjuguent au présent et que nous puissions passer ce cap difficile tout en préservant l'avenir.

Pour que demain soit meilleur et porteur d'espoir nous devons entreprendre, innover, et compter sur l'engagement citoyen et le civisme de chacune et chacun d'entre vous.

Soyons optimistes et sereins pour les années à venir, mais restons réalistes et n'exigeons pas plus de la commune que ce qu'elle peut réaliser ou entreprendre dans ce contexte difficile dans l'intérêt général de tous.

C'est avec confiance qu'au seuil de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi pour présenter à chacune et chacun d'entre vous nos meilleurs vœux pour 2015 : qu'elle vous apporte santé, joie, sérénité, et réussite dans vos projets.

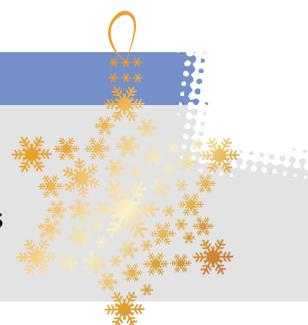
Bonne et heureuse année 2015.

**Le Maire,
Pierre BIBOLLET**

Invitation à tous les habitants de Thônes



**Cérémonie des Vœux du Maire et du Conseil Municipal
Vendredi 2 janvier 2015 à 18 h 00, à la Salle des Fêtes de Thônes**





Sommaire

■ Les travaux	p. 3
■ Urbanisme : PLU – Signalétique	p. 7
■ Evènement marquant : la crue du Malnant du 08/09/14	p. 9
■ Vie municipale : Comités de hameaux – Commission Marché – Police Municipale - Le correspondant défense	p. 10
■ Vie scolaire : la réforme des rythmes scolaires	p. 12
■ Affaires sociales	p. 14
■ Vie économique	p. 16
■ Agriculture	p. 18
■ Tourisme	p. 19
■ Intercommunalité	p. 20
■ Vivre à Thônes : Vie associative - Recensement de la population Bilan de la saison d'été - Incivilités et vandalisme	p. 22
■ La page d'histoire	p. 26
■ Infos diverses et pratiques	p. 27
■ Services et permanences	p. 31

Départs et nominations

Personnel administratif et technique :

- M. Jérémie DUOT a été recruté en qualité d'agent technique polyvalent le 1er juillet 2014 en remplacement de M. Dominique CHATAILLIER.
- Mme Chrystelle LUZET, qui a terminé sa mission pour le FISAC, a intégré le personnel municipal au 1er décembre sur un poste d'adjoint administratif à temps non complet. Elle s'occupera dans un premier temps du recensement de la population puis sera chargée des affaires scolaires, de la vie sportive et de la vie économique.

Personnel municipal des écoles :

- Mme Blandine BREBION a été maintenue dans son poste de second de cuisine au restaurant scolaire du groupe Thurin en remplacement d'un agent en disponibilité.
- Mme Véronique GRAIN a été recrutée en renfort sur le temps de repas des élèves de maternelle et pour la surveillance de la sieste.
- Mme Virginie OTTO occupe le nouveau poste d'ATSEM à temps non complet créé à la rentrée scolaire.
- La mise en place des rythmes scolaires a provoqué l'embauche de différents personnels :
 - M. Bertrand CATRIX, comme coordinateur à temps non complet
 - M. Nicolas CORBINEAU, comme animateur et pour le portage des repas de la cantine
 - 11 contractuels et 7 enseignants sur des temps de travail très courts pour l'animation du périscolaire

CCAS :

- Deux assistantes maternelles ont quitté le personnel : Monique BARDET le 15 août et Marie-Eve JOLY le 22 septembre.

Organismes divers :

- Mme Anne JOUAN a été nommée au poste de Directrice du Foyer d'Animation à compter du 1er novembre 2014 en remplacement de M. Patrick PAGANO qui a pris sa retraite en fin d'année.
- Mme Françoise POLLET-VILLARD, Directrice générale des services de la CCVT, a été également admise à faire valoir ses droits à la retraite. Elle est remplacée par Mme Kristel NIKOLIC depuis la mi-novembre.

Le point sur les chantiers

Voirie

Rue de la Saulne · Rue J.J. Rousseau

Avec la dernière tranche de travaux réalisée à l'automne, la réhabilitation de la rue de la Saulne est aujourd'hui achevée. La transformation totale de cette rue n'a pu aboutir que grâce aux acquisitions foncières réalisées par les précédentes municipalités depuis près de 20 ans.



Une transformation qui s'est déroulée sur des années

Aujourd'hui, après quelques perturbations et déviations, la voirie a fait "peau neuve" depuis le nouveau rond point de Glapigny jusqu'à la rue J.J. Rousseau. La réfection de la voirie s'est accompagnée d'aménagements de circulation au niveau de la Trésorerie et de la matérialisation de places supplémentaires de parking pour permettre un stationnement plus aisé au niveau de la boulangerie. Il reste à effectuer l'embellissement par l'aménagement des espaces verts.

Par ailleurs, la réfection du collecteur d'eaux usées de la rue J.J. Rousseau a permis la réfection totale de la chaussée. Des aménagements de sécurité ont été réalisés avec notamment la création d'un léger passage surélevé au niveau de la Régie d'Electricité. Il est certain que les piétons apprécieront, en cette période d'hiver, de ne plus être arrosés par le passage des voitures.

Priorité aux piétons !

La sécurisation des piétons est devenue une préoccupation de plus en plus importante face à un flot de voitures toujours plus nombreuses et pressées. Consciente de ces dangers, la municipalité a pris un certain nombre de mesures :

- Des radars pédagogiques ont été installés aux trois entrées de Thônes.



- Le passage protégé de la Coopérative du Reblochon a été sécurisé. Considéré comme un passage "accidentogène", l'installation d'un portique doté d'un éclairage a permis aux piétons d'être plus en sécurité lors de la traversée de la rue.
- Par ailleurs, très fréquentés par les piétons, les accès à Glapigny n'en demeurent pas moins dangereux. C'est pourquoi, des cheminements piétons ont été spécialement conçus pour permettre aux riverains et promeneurs d'emprunter ces routes en sécurité. Deux cheminements ont donc été créés :
 - de la rue de Colomban vers le pont de la Vacherie,
 - de la rue de Colomban vers le Martinet.

Pour compléter ce dispositif, les trois panneaux d'entrée d'agglomération, qui imposent une limitation de vitesse, ont été déplacés afin d'élargir le périmètre de sécurité.

Mise en sens unique de la route de Morette

Comme cela avait été fait l'an dernier à la demande des riverains, la route de Morette sera mise en sens unique de circulation entre le village de Thuy et le pont de Morette. En effet, cette route particulièrement étroite servait de "déviation" pour les skieurs qui montaient en station et qui passaient par Dingy puis Thuy pour éviter les ronds-points d'Alex et d'entrée de Thônes les jours de grande affluence. Une concertation a été menée avec les référents du Comité de hameau pour préciser les modalités de mise en œuvre.

Protection contre l'avalanche du Nant Enragé à Montremont

Les travaux de sécurisation de la route de Montremont contre l'avalanche du Nant Enragé ont été réalisés. Ceux-ci sont particulièrement impressionnants.



L'entreprise spécialisée BOTTOLIER, qui a été chargée des travaux sous la surveillance des services de RTM, a créé un couloir artificiel très pentu et dévié à son arrivée vers le terrain voisin pour détourner et stocker les mètres cubes de neige apportés par l'avalanche. Avec l'arrivée de l'hiver, il sera temps de tester grandeur nature l'efficacité d'un tel procédé.

Réseaux d'eau

La réhabilitation des réseaux s'est poursuivie au printemps et à l'automne.

Une partie de la colonne d'eau de Montremont a été réalisée et s'est accompagnée de la réfection d'une partie de la chaussée.

Un autre chantier vient juste de commencer dans le secteur des Perrasses. En lien avec la Régie d'Electricité de Thônes qui procède à une mise aux normes de ses réseaux, la commune en profite pour réhabiliter son réseau d'eau potable. Un groupement de commandes a été réalisé pour réduire les coûts. Ce chantier se terminera au printemps.



Protection du captage des Frasses

Enfin des travaux de réfection et de protection des captages d'eau potable ont été réalisés à Montremont, les Etouvières, Thuy, le Sappey et les Frasses pour préserver la bonne qualité de l'eau.

Bâtiments communaux

La bibliothèque

Les travaux se poursuivent normalement à la Bibliothèque. La réfection de la toiture a permis de mettre le bâtiment "hors d'eau" et la pose des menuiseries de le rendre "hors d'air". L'achèvement des travaux extérieurs de gros œuvre a permis l'enlèvement de la grue et la réouverture du passage de la Voûte qui a tant manqué aux habitants de Thônes. De même, le trottoir devant le bâtiment est de nouveau accessible.



Les travaux intérieurs commenceront ensuite rapidement. Tous les corps d'état sont à pied d'œuvre. Rappelons que le bâtiment devrait ouvrir à nouveau ses portes vers la fin de l'année 2015.

Le Musée

La toiture du Musée a été complètement refaite. A l'intérieur, des travaux sommaires ont été réalisés. L'Association du Musée a lancé une réflexion, avec un cabinet d'études, pour une refonte totale des aménagements et expositions.

L'objectif est de réaliser un espace muséal ludique, connu, reconnu et couru pour positionner la ville de Thônes comme une plateforme culturelle au centre du Massif des Aravis.

Extension du bâtiment périscolaire "Les Abeilles"

La rentrée scolaire a été assez mouvementée cette année, pas seulement en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, mais aussi à cause de l'extension des locaux des Abeilles qui a commencé.



Sous les yeux étonnés des enfants, le centre périscolaire s'est transformé, en partie, en un vaste chantier qui a pour but d'agrandir le bâtiment de 800 m² pour porter la capacité d'accueil de 60 à 120 enfants. Cette extension permettra également la création d'une salle de motricité complémentaire pour l'école maternelle. Les travaux devraient être achevés dans le courant de l'été 2015. Ce vaste chantier est un enjeu capital pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions à la prochaine rentrée.

En attendant, les travaux ne perturbent pas le fonctionnement actuel des Abeilles et des consignes ont été données aux entreprises de minimiser les nuisances pour ne pas gêner les enfants et les enseignants.

Tout le monde semble donc s'être bien adapté... et, pour satisfaire la curiosité des petits élèves, une visite de chantier a été organisée avec une classe le 27 novembre dernier.



Les écoles

Groupe Thurin : La réfection complète de la classe C a été réalisée pendant les vacances d'été. Les travaux ont consisté au remplacement des menuiseries et à la réfection du plafond, des éclairages et de la peinture.

Ecole de Glapigny : Les travaux de mise aux normes du restaurant scolaire ont été réalisés pendant l'été et les enfants ont pu apprécier la nouvelle installation à la rentrée de septembre. Ce restaurant accueille une quarantaine d'enfants par jour en moyenne.



Ecole de la Vacherie : En raison de leur vétusté, les menuiseries de la façade nord ont été remplacées.

La piscine

Dernière ligne droite pour la réfection de la piscine municipale. C'est maintenant au tour du grand bassin d'être rénové.

La première tranche de travaux consistant à la démolition des carrelages et supports défectueux et à la préparation des nouveaux supports a été réalisée à l'automne. La seconde partie, qui s'achèvera par la pose d'une couche de résine dans tout le bassin, est prévue dès le début du printemps pour une réouverture de la piscine aussi tôt que possible.

Les chapelles

Des travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la chapelle de Thuy ont été réalisés par les services techniques de la Mairie.

La chapelle de Chamossière a elle aussi fait l'objet de travaux de rénovation : après l'installation de gouttières et chenaux, une réfection du crépis mural intérieur a été réalisée à la fin de l'année.

Enfin, il convient de mettre à l'honneur les habitant(e)s de la Vacherie qui ont restauré leur chapelle avec l'aide de nombreux bénévoles et d'anciens artisans.

Cette rénovation engagée depuis plus de 20 ans, s'est achevée cette année par des travaux d'assainissement intérieur (parquets, peintures murales, peintures en trompe l'œil) et par la réfection de la façade principale. La chapelle a été inaugurée le 28 août, jour de la Saint Guérin, patron de la chapelle. De vifs remerciements sont adressés à toutes les personnes qui œuvrent à la préservation de notre patrimoine communal.



Inauguration de la Chapelle de la Vacherie

Le centre équestre

Après la création d'un nouveau local d'accueil, le Centre Equestre a vu la construction d'un nouvel abri paddock d'une surface de 120 m², à l'arrière du manège existant.



Cimetière

Création d'un Jardin du Souvenir

En application de la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire obligeant les communes de plus de 2000 habitants de disposer d'un site cinéraire, la commune de Thônes a procédé à la réalisation d'un Jardin du Souvenir.

Celui-ci a trouvé place dans l'ancien cimetière. Son aménagement sera définitivement achevé dans les mois prochains (reprise du mur à l'arrière) mais la dispersion des cendres est déjà possible. Le nom des défunts sera inscrit au moyen de plaques individuelles apposées sur les 2 stèles prévues à cet effet.

Un règlement intérieur du cimetière fixera les conditions de dispersion des cendres. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la mairie, service Etat-Civil.



En ce qui concerne la gestion des déchets du cimetière (pots, fleurs, emballages...), il est rappelé qu'il est important de procéder à un tri consciencieux : les déchets verts doivent être jetés dans la benne et tous les autres déchets (plastiques, emballages, etc...) dans les conteneurs placés à cet effet. Si le tri n'est pas fait avec rigueur, les déchets ne peuvent être valorisés et partent à l'incinération, ce qui engendre à la fois des nuisances environnementales et un coût pour la collectivité.

➔ Etude préalable à l'élaboration du "PLU"

L'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (1) est la conséquence directe de l'annulation du précédent PLU prononcée par la Cour Administrative d'Appel de Lyon le 12 novembre 2013.

Cette élaboration doit aboutir impérativement à la validation, par l'ensemble des services de l'Etat, d'un nouveau PLU avant le 27 mars 2017, faute de quoi le POS (2) actuel sera frappé de caducité, obligeant la commune à revenir au RNU (Règlement National d'Urbanisme), ce qui serait ingérable, voire inapplicable sur le territoire de la commune de Thônes.

Malgré un délai relativement contraint et avant cette mise en révision, le Conseil Municipal a souhaité prendre un temps de réflexion sur ce sujet.

Soucieux de développer de façon durable le territoire et l'espace de la commune, les élus ont décidé de faire appel à un cabinet d'études compétent en matière d'urbanisation, de développement touristique et économique, afin de mener une réflexion approfondie et arrêter un réel projet de territoire.

Après consultation, le cabinet ASADAC, émanation du Conseil Général de Savoie, qui a précédemment acquis une solide expérience sur des territoires similaires aux nôtres, a été retenu pour piloter cette étude.

Ce cabinet est constitué d'un groupement pluridisciplinaire à compétences multiples, mêlant approche globale et expertise en matière de politique d'urbanisation, de développement touristique, économique, de valorisation environnementale et d'animation des projets de territoires.

La mission consiste à réaliser les études nécessaires afin d'aider les élus dans leur réflexion d'élaboration du PLU en répondant à la question essentielle : "Comment

visionner la commune de Thônes demain, dans 10 ans et dans 20 ans ?"

Il est important de préciser que cette réflexion doit être menée avec la mobilisation, l'implication et la concertation de l'ensemble des acteurs majeurs de la commune que sont :

- les responsables du tourisme,
- les acteurs de la vie économique (commerçants, artisans, industriels),
- les représentants de l'agriculture,
- les responsables de la vie associative culturelle, sociale et sportive.

Des temps seront également donnés pour l'information et la concertation avec la population lors de plusieurs réunions publiques.

Dans le cadre de cette étude, il sera procédé à la rédaction du cahier des charges pour engager la procédure officielle de choix du bureau d'études qui assistera les élus dans les opérations d'élaboration du PLU.

La procédure d'élaboration du nouveau PLU a été lancée lors du Conseil Municipal du 11 décembre dernier.

(1) PLU (Plan Local d'Urbanisme) : document récent gérant le droit des sols.
(2) POS (Plan d'Occupation des Sols) : document d'urbanisme en vigueur sur la commune datant de 1988 et ayant fait l'objet de plusieurs modifications.



Pour garder le fil, pensez à élaguer vos arbres !



Coups de vent à l'automne, chute de neige en hiver... Chaque année, des lignes téléphoniques sont coupées suite à la chute de branches d'arbres, entraînant des dysfonctionnements de la téléphonie fixe, mobile et d'internet. Depuis la loi du 26 juillet 1996, les travaux d'élagage autour des poteaux téléphoniques (et non électriques) sont du ressort des riverains. Les poteaux téléphoniques sont reconnaissables à leur étiquette bleue d'identification (voir photo ci-contre). Chacun est donc invité à faire le tour de sa propriété (jardin, champ, chemin privé) afin de s'assurer qu'il n'est pas nécessaire d'agir sur les arbres présents sur son terrain.

La signalétique

La signalétique actuellement en place sur le territoire de Thônes date déjà de plusieurs années. Celle-ci nécessite une réactualisation importante des indications et doit être complétée dans certains secteurs de la commune.

La signalétique est un outil indispensable, elle facilite l'information de tous les visiteurs et permet un repérage et une lisibilité parfaite des différents lieux de la commune.

L'objectif d'une signalétique est multiple :

- Signalisation des différents bâtiments communaux (musée, bibliothèque, salle des fêtes, écoles, etc...), équipements de loisirs et sportifs.
- Indication des différents parkings et leurs accès piétons jusqu'au centre ville.
- Signalisation des diverses activités professionnelles : touristiques (hôtels, restaurants, camping), économiques (commerces, entreprises de la zone artisanale), etc...

Le choix pourra porter aussi bien sur une signalétique traditionnelle que sur une signalétique et un mobilier plus novateurs et design.

Ce travail important se déroulera en deux temps :

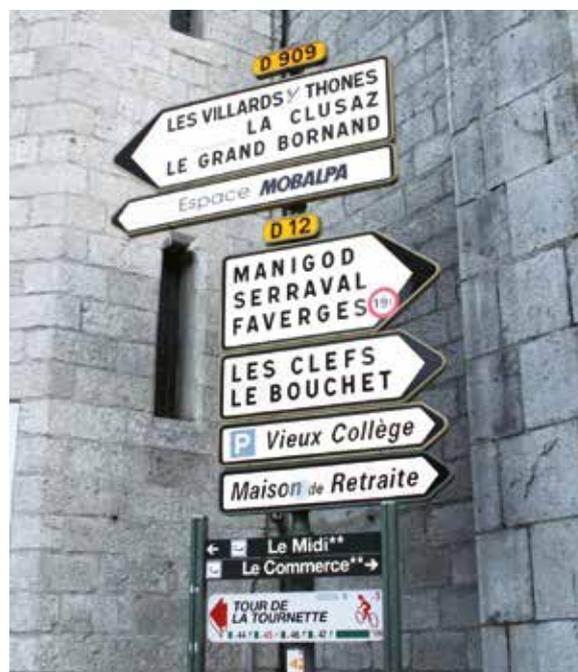
1. Recrutement d'un cabinet spécialisé pour l'établissement d'un diagnostic de l'existant, l'élaboration d'une nouvelle signalétique complète avec reprise ou non de l'existant et chiffrage estimatif de la fourniture et pose de l'ensemble des panneaux et mobiliers nécessaires. Pour cette phase, le cabinet

LAGAY de Lyon a été retenu après appel d'offres. Celui-ci a l'expérience de collectivités similaires à la nôtre et a apporté toute satisfaction à la commune de la Clusaz en 2013.

2. La mise en place physique des panneaux sur le territoire en une ou plusieurs phases, selon le coût global de l'opération et son incidence sur les exercices budgétaires futurs.

Claude COLLOMB-PATTON

Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme



IMPORTANT

Travaux de ravalement et de modification de l'aspect extérieur de votre maison

L'article R. 421-17 du Code de l'urbanisme, prévoit que les travaux sur construction existante qui en modifient l'aspect extérieur doivent être précédés d'une déclaration préalable. Cette règle, qui s'applique sur toute la commune, concerne l'ensemble des éléments caractérisant l'architecture de la construction, tels que la couverture et l'épaisseur des toitures (y compris les auvents et les marquises), la pose de châssis vitrés, les teintes et la configuration des parties maçonnées des façades et bardages, la reprise des balcons et garde-corps, les modifications sur les huisseries (type de fenêtre, volets roulants) et les volets, etc...

Par ailleurs, conformément à la délibération du 24 avril 2014, tous les travaux de ravalement des façades, y compris à l'identique, doivent faire également l'objet d'une déclaration préalable.

Enfin, les travaux réalisés dans le périmètre de protection de l'église de Thônes (rayon de 500 m) sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

➔ La crue du Malnant du 8 septembre 2014

Il est 22 heures, le 8 septembre 2014, lorsqu'un orage éclate dans la Vallée de Montremont. Les autorités sont rapidement alertées par la gravité de la situation. Le Malnant monte en charge de façon impressionnante. Le camping du Tréjeux est très rapidement évacué et les occupants relogés.

Le plan de sauvegarde communal est rapidement déclenché permettant de mobiliser toutes les forces en présence pendant la nuit : entreprises, centre, de secours, gendarmerie, l'ONF, RTM, les élus et le personnel communal.

Ce n'est que le lendemain matin que les dégâts sont constatés. Les berges ont été endommagées laissant apparaître une voirie très abîmée, les embâcles sont nombreux dans le cours d'eau du ruisseau, des ponts sont fragilisés. Une maison est menacée et des experts sont rapidement mandatés pour vérifier l'absence de danger pour les occupants.

Les entreprises interviennent alors rapidement pour sécuriser les berges et le personnel communal est aussi sur place pour procéder au déblaiement des obstacles.

La Vallée de Montremont est "meurtrie" et les habitants inquiets face à un Malnant dont la montée a été impressionnante par sa rapidité, son ampleur et

sa force. Leurs craintes ont été largement exprimées lors de la réunion publique qui s'est tenue à la salle des fêtes le 1^{er} octobre avec les représentants de l'Etat, le RTM, l'ONF, la gendarmerie, les pompiers et les services de la Mairie.

Depuis, les entreprises ont conforté les berges de façon provisoire et évacué les embâcles et les arbres "morts".

Le service RTM a été mandaté par la commune pour monter un dossier pour sécuriser les berges de façon définitive et conforter les ponts fragilisés. Le montant des travaux a été estimé à plus de 700 000 €.

La commune de Thônes a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté du 4 novembre 2014, publié le 8 novembre. Les personnes ayant subi des dommages ont été invitées à saisir leur assureur dans un délai de 10 jour à compter du 7 novembre.

Enfin, une nouvelle réunion d'information a été organisée avec les riverains le 7 novembre. M. le Maire a rappelé que des études allaient être menées mais que le budget 2015 serait difficile et que des priorités devraient être données. En effet, les berges du Nom sont aussi à surveiller et des travaux devront être réalisés pour la sécurisation des habitants du centre ville.



Des dégâts impressionnants



Une rivière de pierres



Travaux de protection des berges

➔ La mise en place des Comités de hameaux

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent Bulletin Municipal, la Municipalité a souhaité la constitution de Comités de hameaux chargés de représenter les différents secteurs de la commune.

Les Comités, au nombre de 5 (secteurs de Thuy, La Vacherie, Tronchine, La Curiaz et Glapigny), sont composés de référents élus désignés au sein du Conseil Municipal et de référents citoyens ayant fait acte de candidature.

Ces Comités de hameaux ont été officiellement installés dans leur fonction lors d'une rencontre qui s'est déroulée le 15 octobre dernier à la salle des fêtes en présence des élus et de la presse locale. Un règlement intérieur précisant les règles de fonctionnement a été adopté. Il a notamment été rappelé que ces Comités n'ont pas pour but de traiter des sujets d'ordre personnel ou des problèmes de voisinage.

Les coordonnées des représentants de chaque secteur pourront être communiquées à toute personne qui en fera la demande en Mairie au 04.50.02.91.72 ou accueil@mairie-thonos.fr.



Séance d'installation des Comités de hameaux

➔ Une nouvelle commission Marché

Lors de sa séance du 10 juillet, le Conseil Municipal a décidé la création d'une nouvelle commission Marché, chargée des questions ayant trait au marché hebdomadaire et aux deux foires annuelles (Foire de Printemps et Foire Saint Maurice).

Une première réunion de travail a eu lieu à l'automne en présence des représentants du Syndicat des Commerçants non sédentaires, des services techniques de la CCVT et de la police municipale, afin de traiter le problème de la collecte des déchets du marché le samedi.

De nouvelles règles ont été établies :

- Les forains reprendront un maximum d'emballages pouvant être réutilisés (cagettes bois ou plastiques, cartons d'emballage).

- Les cagettes bois et les cartons souillés non réutilisables seront déposés vides en deux piles distinctes sur des emplacements où ils seront collectés par les services techniques.
- Un conteneur semi-enterré, à la disposition exclusive des forains, a été installé derrière l'église pour le recueil des déchets non recyclables. Un parement sera réalisé par la CCVT pour assurer une bonne intégration dans le site.

Toutes ces mesures sont destinées à assurer la propreté du centre ville, à simplifier le travail de nettoyage effectué par les services communaux, à améliorer le tri des déchets et ainsi de réaliser des économies substantielles pour la collectivité.

Dates des prochaines séances du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunit au minimum une fois par mois, le jeudi à 19h30 en Mairie. Les séances sont ouvertes au public.

Le calendrier des séances pour l'année 2015 est le suivant :

Judis 8 janvier, 5 février, 12 mars, 9 avril, 21 mai, 11 juin, 9 juillet, 13 août (si besoin), 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre et 10 décembre.

➔ La police municipale

Composée de deux agents, la police municipale de Thônes est renforcée à compter du mois d'avril et jusqu'au mois de septembre par un Agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Placée sous la responsabilité du Maire, elle a compétence en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique. Elle assure également une relation de proximité auprès de la population.

Les policiers municipaux assurent une multitude de tâches comme par exemple :

- la rédaction et l'application des arrêtés municipaux ;
- les contrôles en matière d'urbanisme ;
- le relevé des infractions au code de la route (ex : stationnement gênant, feu rouge, stop...);
- le contrôle des règles de stationnement ;
- le recensement et l'enregistrement des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ;
- la gestion des objets trouvés ;
- la capture des animaux errants sur le domaine privé et public ;
- la gestion du marché et des foires ;
- la surveillance des festivités estivales, etc...

Rappel des règles de stationnement en zone bleue

Les zones bleues sont bien d'actualité. Nous vous rappelons la nécessité de mettre votre disque européen de stationnement derrière le pare-brise et d'indiquer votre heure d'arrivée.

La zone bleue est matérialisée par un marquage au sol de couleur bleue et concerne tout le centre ville, plus certains parkings proches du centre ville : la première partie du parking du Vieux Collège et du parking du Cinéma, le parking de la place Avet (y compris la rue du Carroz) et le parking de la rue de la Saulne.

Votre disque de stationnement vous donne droit à 1h30 de parking gratuit. Il est obligatoire du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Les disques sont vendus à la Mairie au prix coutant de 1 €.

Nous vous demandons de respecter ces consignes qui ont pour but de fluidifier le stationnement et d'améliorer l'accès aux commerces et services du centre-ville. Tout contrevenant sera sanctionné.



➔ Le correspondant défense

Lors de son installation, le Conseil Municipal a désigné M. André Vuillermoz à la fonction de Correspondant Défense. Créée en 2001, par le Ministère délégué aux Anciens combattants, cette fonction a vocation à développer le lien entre la population et le Ministère de la Défense pour toutes les questions ayant trait à la sécurité et à la défense.

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il peut avoir un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

A ce titre, M. Vuillermoz a été amené à accueillir, avec M. le Maire, une dizaine de jeunes du département pour la signature de leur contrat d'engagement dans l'armée.



Cérémonie de signature de contrats d'engagement dans l'armée à Thônes le 1^{er} octobre 2014

➔ La réforme des rythmes scolaires

Dans le bulletin municipal de juillet, nous évoquions largement ce sujet. Après bien des péripéties dans l'application de ce décret revu et corrigé par les ministres successifs, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont en place depuis la rentrée.

Où en sommes nous ?

La réforme est en place depuis la rentrée, la commune de Thônes assume donc la charge organisationnelle et financière depuis la fin août.

Rappelons que les familles ne sont pas dans l'obligation d'inscrire leurs enfants, ceci reste leur libre choix. Les activités sont totalement prises en charge par la commune : encadrement, transport et frais annexes.

Les inscriptions sont réalisées au trimestre afin de permettre une organisation efficace des activités.

Les TAP en chiffres

- 3 heures d'activités hebdomadaires en 2 fois 1h30 dans chacune des 4 écoles.
- 85 % des familles ont fait le choix d'inscrire leurs enfants, soit un peu plus de 500 enfants concernés.
- 54 000 heures d'encadrement sur les 36 semaines de l'année scolaire.
- 30 animateurs mobilisés sur cet encadrement, dont 7 ATSEM (assistantes maternelles), 3 éducateurs sportifs de la Mairie et les animateurs des associations partenaires.
- 5 associations partenaires :
 - Le Centre périscolaire des Abeilles qui intervient sur les TAP par une participation directe et la mise à disposition d'animateurs travaillant en binôme avec les ATSEM.
 - Le Centre Equestre de Thônes qui accueille les enfants dans sa structure de l'aire de loisirs.



- Le Centre de Pratique Musicale qui intervient dans chacune des écoles.
- L'Ecomusée du Bois et de la Forêt qui intervient également dans chacune des écoles.
- Le Foyer d'Animation et de Loisirs qui se déplace lui aussi dans les écoles.
- 7 enseignants du groupe Thurin qui interviennent auprès des enfants dans le cadre du volontariat.
- 1 coordinateur embauché par la commune à raison de 17 heures par semaine : M. Bertrand CATRIX.
- 190 000 € de charges totales qui, après déduction des aides de l'Etat, représentent 80 000 € directement imputables sur le budget communal.

Les activités

Rappelons que les TAP ne sont pas des activités scolaires et ne doivent pas "alourdir" l'emploi du temps des enfants. Néanmoins, il est apparu souhaitable de valoriser au mieux ces temps d'activités et par là, de "donner du sens" à cette réforme qui en manquait sans doute.

Nous avons distingué les maternelles du cycle élémentaire.

Les élèves du CP au CM2 ont un planning d'activités qui change toutes les 6 semaines et qui inclut :

- des activités d'éveil à travers le jeu, les activités manuelles... ;
- un éveil musical encadré par M. Martial RENARD du Centre de Pratique Musicale ;
- une sensibilisation à la nature et à l'environnement encadrée par les animateurs nature de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt ;
- l'approche de la pratique équestre et de la relation avec l'animal au Centre Equestre de Thônes ;
- des activités sportives encadrées par les 3 éducateurs sportifs de la commune.

En ce qui concerne les classes maternelles, celles-ci sont encadrées par les ATSEM que connaissent bien les enfants. Elles travaillent en binôme avec un animateur. Les activités pour ces enfants sont volontairement plus légères afin de respecter au mieux leur temps

nécessaire de repos tout en leur permettant de bénéficier d'un encadrement très compétent.



Activité d'escalade avec Bertrand Catrix

Les locaux

L'organisation des TAP nécessite la mobilisation des locaux des associations, du gymnase de la Curiaz, mais aussi, évidemment, des locaux périscolaires ainsi que des classes des différentes écoles.

La mutualisation des moyens, celle des locaux en particulier, est nécessaire. La qualité et la réussite des activités dépendent évidemment de la compréhension par tous de cette nécessité. Nous les remercions.

Le PEDT (Projet éducatif territorial)

C'est un document lourd, obligatoire dans le cadre de la dérogation qui a permis de réaliser les TAP sur deux séances d'1h30 par semaine. Le document a été validé par le Conseil Municipal le 11 décembre dernier. Il est le fil conducteur des objectifs éducatifs poursuivis par cette réforme en lien avec les différents acteurs et partenaires institutionnels.

En conclusion

Le travail qui a prélué à la mise en place de la réforme, basé sur le dialogue et le partenariat, porte ses fruits.

Les enfants sont, semble-t-il, heureux de ce qui leur est proposé et les retours des parents sont pour l'heure largement positifs.

Nous émettons le souhait que ce travail très important ne soit pas compromis par le non-respect des engagements de l'Etat à l'accompagner sur la durée.

Jacques DOUCHET,
Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires
du Tourisme et de la Coordination de la vie associative

LE SAVIEZ-VOUS ?

2 338 élèves prennent le chemin de l'école tous les jours à Thônes !

La répartition par établissement est la suivante :

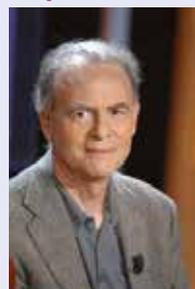
- Ecoles maternelle et primaires 608 élèves (215 élèves en maternelle et 296 en élémentaire au groupe Thurin, 43 à Glapigny, 16 à Thuy et 38 à la Vacherie)
- CES des Aravis 491 élèves
- Collège-Lycée St Joseph 775 élèves (515 au Collège et 260 au Lycée)
- MFR du Villaret 234 élèves
- CFMM 230 élèves

Un prix Nobel de Littérature pour un ancien élève du Collège Saint-Joseph

Le prix Nobel de littérature 2014 est venu récompenser le romancier Patrick Modiano. L'auteur de "La rue des boutiques obscures" (Prix Goncourt en 1978) a été scolarisé au Collège Saint-Joseph de Thônes entre 1960 et 1962. Il a obtenu la première partie de son Bac à Annecy avant de retourner à Paris.

Quelques souvenirs de son passage à Thônes ont été décrits dans son ouvrage "Villa triste" :

"Encore septembre, rentrée des classes, un dimanche soir. Les premiers jours au Collège Saint-Joseph sont durs pour moi. Mais je m'y fais vite. Depuis quatre ans déjà, je fréquente les pensionnats. Mes camarades de Thônes sont pour la plupart d'origine paysanne et je les préfère aux voyous de Moncel... Quelques heures de sortie une fois par mois et le car du dimanche soir me ramène au collège. Je l'attends au pied d'un grand arbre, du côté de la mairie de Veyrier-du-Lac... on passe devant le château de Menthon-Saint-Bernard, le petit cimetière d'Alex et celui des héros du plateau des Glières."



➔ L'aide sociale légale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dispose d'une grande liberté pour mettre en œuvre sa politique d'aide en faveur des plus démunis.

Il a cependant des compétences obligatoires dans le cadre de l'aide sociale légale. Ainsi, il est tenu d'instruire un certain nombre de dossiers de demande d'aide avant de les transmettre au Conseil Général, autorité compétente, en formulant un avis, mais sans se prononcer sur le bien-fondé de la demande. Il peut être amené à procéder à une enquête en vue d'établir ou de compléter un dossier d'admission.

Ces dossiers concernent les aides suivantes :

L'aide aux personnes handicapées

Elle a pour objectif d'assurer aux personnes handicapées les moyens de leur autonomie et de leur insertion dans la vie professionnelle ou civile, en misant plus sur la notion de solidarité que celle d'assistance.

Le CCAS a ainsi pour charge l'instruction des dossiers d'Allocation Compensatrice pour les personnes de moins de 60 ans dont l'état nécessite l'intervention d'une tierce personne ou pour celles qui supportent des frais supplémentaires liés au handicap dans le cadre de l'exercice d'une activité professionnelle.

Il peut également intervenir pour les dossiers de demande de prise en charge totale ou partielle des frais d'hébergement des personnes handicapées admises en foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé ou appartement de soutien.

L'aide à domicile

Le CCAS instruit les dossiers de prise en charge de l'aide au repas ou de portage des repas. De même, il étudie les demandes de service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) qui a pour but d'aider les personnes

adultes handicapés à réaliser leur projet de vie ou à maintenir les liens sociaux, familiaux, scolaires ou professionnels, en facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'aide aux personnes âgées

Le CCAS est également sollicité dans l'instruction des dossiers de placement en établissement des personnes âgées et d'aide ménagère lorsque leurs ressources sont insuffisantes. Les demandes d'allocations personnalisées à l'autonomie (APA) sont instruites par le Conseil Général après examen par une équipe médico-sociale.



Les conséquences de l'admission à l'aide sociale

Attention, l'admission à l'aide sociale n'est pas systématique et peut faire l'objet de recours en cas de succession. Elle est versée en complément de l'aide apportée au titre de l'obligation alimentaire. En effet, l'article 205 du Code Civil a instauré une "obligation d'aliments" entre parents et enfants mais aussi entre époux. De même, un père et une mère ont eux aussi des devoirs envers leurs enfants, mineurs ou non.

Le CCAS est donc le relais communal indispensable entre les demandeurs et l'administration départementale, compétente en matière d'aide sociale.

➔ 30 bougies pour la crèche familiale

A l'initiative du précédent Maire, Jean-Bernard Challamel, et pour répondre à une demande croissante de la part des parents, une crèche familiale composée de 8 assistantes maternelles a été créée le 1^{er} juin 1984.

Les assistantes maternelles se sont réunies dans un premier temps dans les locaux de la halte-garderie situés rue de la Saulne (ancienne Gendarmerie), puis pendant quelques années à la Maison des Associations avant de trouver place dans les locaux actuels de la maison paroissiale.

Plusieurs directrices se sont succédé à la tête de la structure : Josette Lacour/Jacquet, puis Christine Teneau pendant près de 20 ans, Laure Martin et enfin Delphine Chaillot qui occupe le poste de responsable de l'Espace Petite Enfance depuis 5 ans.

La crèche familiale est un service public proposé en priorité aux familles Thônaines et en cas de places disponibles à celles du canton. Elle compte actuellement 20 assistantes et accueille environ 80 enfants de 2

mois ½ à 4 ans. C'est le mode d'accueil idéal qui allie la douceur du cocon familial à celui d'un fonctionnement collectif.

Son 30^{ème} anniversaire a été dignement fêté le 21 novembre dernier en présence de nombreuses anciennes et actuelles assistantes maternelles. Un hommage a été rendu à toutes ces "nounous" aux "cent métiers" qui s'occupent avec professionnalisme et tendresse de tous ces bambins.



➔ Logement social : un nouvel immeuble pour le début de l'année

Un nouvel immeuble de logements locatifs aidés sera livré en tout début d'année 2015. Cet immeuble situé entre la rue du Lachat et la rue de la Saulne, à l'emplacement de l'ancienne "Pension Edelweiss" démolie en 2011, est composé de deux bâtiments, classés basse consommation. Cet ensemble comprend 31 logements du T1 au T4, ainsi que des locaux à usage de bureaux au rez-de-chaussée qui seront occupés par "AEC Vacances", actuellement logé dans les anciens locaux de la Perception dans la copropriété Le Chamois rue de la Saulne.

Un parking de 33 places (11 en souterrain et 22 en surface) sera mis à la disposition des locataires.

Actuellement, tous les appartements ont été attribués, selon le nombre de logements affectés à chaque réservataire : Mairie, Conseil Général, Amallia, Halpades et Préfecture (réservation sociale).



➔ Commerce et artisanat : le FISAC

Après une demande de prolongation, la première tranche du FISAC arrivera à terme le 16 octobre 2015. Du fait du gel de l'ensemble des opérations FISAC sur le département, elle ne sera pas suivie d'une seconde tranche.

Un certain nombre d'opérations ont pu être engagées dans le cadre de cette opération destinée à soutenir le petit commerce et l'artisanat :

- une étude de la signalétique commerciale (en cours)
- une aide financière pour les actions de l'ACAT, Association Commerciale et Artisanale de Thônes (versée)
- des formations et accompagnements à destination des entreprises (en cours)
- des investissements pour la sonorisation du centre-ville (en cours)
- des aides financières pour les commerçants et artisans désireux de mettre en conformité leur lieu d'activité ou d'entreprendre des travaux de vitrines, façades, et agencement (budget épuisé)



Le FISAC a également permis l'embauche d'une animatrice, Chrystelle LUZET, dont le rôle a été d'instruire les dossiers de demande d'aide, d'assurer l'ensemble des actions administratives et d'établir un lien entre la Mairie et l'ACAT.

Les aides financières ainsi que l'embauche de l'animatrice, a permis à l'ACAT d'augmenter son nombre d'adhérents avec aujourd'hui plus de 65 membres et de développer ses actions commerciales. Un des temps forts de l'association a concerné l'organisation, en juillet dernier, d'un défilé au cours duquel plus de 25 commerçants et artisans ont présenté leurs produits ou activités. Cette soirée fut un grand succès puisque plus de 400 personnes s'étaient rassemblées à la Salle des Fêtes pour assister à cette manifestation festive et originale.

Le commerce de proximité et l'artisanat font partie intégrante de la vie économique de notre commune et contribuent à son dynamisme, tâchons de les préserver.



➔ Les Mots d'AUTHÔNES

Le 1^{er} Salon du livre "Les Mots d'Authônes", organisé par l'association "Eclats de mots" et la dynamique équipe de la Librairie des Aravis, s'est tenu à la salle des fêtes le dimanche 30 novembre. Cette manifestation qui regroupait des auteurs de milieux très divers (historiens, romanciers, biographes, illustrateurs, sportifs, aventuriers, cuisiniers, etc...) a recueilli un franc succès auprès du public venu très nombreux toute la journée. Cette manifestation a permis des

échanges avec les auteurs qui ont accepté, avec beaucoup de gentillesse de dédicacer leurs ouvrages. Elle a permis aussi de récompenser les écoles pour leur participation au concours littéraire.

Toutes nos félicitations s'adressent à M. Jean-Marc LEFEVRE qui, tout en développant l'activité de sa librairie, a su créer un véritable évènement culturel pour la commune de Thônes.

➔ Un nouveau showroom pour MOBALPA

Le Conseil Municipal porte un intérêt tout particulier aux entreprises installées sur son territoire. Par leur dynamisme, elles assurent de nombreux emplois et participent à la richesse de notre commune.

Sur l'invitation de ses dirigeants, le Conseil Municipal visitera le site de production des Ets FOURNIER au début du mois de février.

Cette visite sera l'occasion de discuter des perspectives d'avenir de l'entreprise et de découvrir les nouvelles gammes présentées au showroom de l'Espace Mobalpa qui réouvrira ses portes le vendredi 16 janvier prochain.

➔ Bâtiment : 60 ans pour l'entreprise BARRACHIN BTP

La création d'une entreprise sur notre commune est toujours une bonne nouvelle, car nous savons toute la valeur que représente une société et son activité sur notre territoire.

Mais l'anniversaire d'un établissement est un évènement encore plus satisfaisant et c'est toujours avec un grand plaisir que nous nous associons à ce genre de fête car une entreprise qui souffle ses bougies est une entreprise qui a du souffle !

Et l'entreprise Barrachin BTP n'en manque pas puisque, alors que disparaît de l'horizon thônain sa grue implantée sur le chantier de la bibliothèque depuis plusieurs mois, elle fête ses 60 ans !

Créée en 1954 par Jean Barrachin, épaulée par son épouse Rolande, l'entreprise s'est définitivement orientée vers la maçonnerie en 1956 avec l'embauche de Marcel Barrachin (frère de Jean) et l'achat du premier camion.

Elle a rapidement progressé grâce notamment au développement des stations de sports d'hiver et à la construction de l'usine MOBALPA. Son plus beau chantier

aura sans doute été la construction du Monument des Glières de l'artiste Emile Gilioli, chantier réalisé pendant les trois mois de l'été 1973 et qui se révélera une véritable prouesse technique.

Dirigée aujourd'hui par Denis Barrachin, assisté de son épouse Anne-Claude, l'entreprise Barrachin BTP compte une soixantaine de salariés, une quarantaine d'intérimaires et six apprentis. C'est grâce à son personnel compétent et motivé et à une remise en question permanente que l'entreprise résiste aux difficultés qui touchent actuellement de plein fouet toutes les professions du bâtiment.

Ce soixantième anniversaire, que les dirigeants ont souhaité fêter avec tout le personnel et les décideurs locaux, prouve qu'avec beaucoup de motivation et de compétence, une entreprise locale peut aujourd'hui encore pérenniser ses emplois dans un secteur extrêmement concurrentiel.

Nous souhaitons à Barrachin BTP un bel avenir, malgré un contexte économique difficile.



➔ L'avenir de l'agriculture



Alpage du Col de la Buffaz

Avec son statut de chef-lieu de canton, Thônes est une ville qui concentre une grosse partie des activités industrielles, artisanales et commerciales des Aravis. Avec sa situation géographique en fond de vallée, l'espace est donc restreint et précieux.

Si par ailleurs une grande dynamique touristique contribue largement à faire connaître nos productions locales, la profession agricole doit plus que jamais rester vigilante dans le domaine de la gestion de l'espace. C'est dans ce contexte que l'agriculture doit faire entendre sa voix. La seule ville de Thônes est riche de 13 sièges d'exploitations laitières (bovines et caprines) et a, dans son territoire, trois sites d'alpages : Larrieux, le col de la Buffaz et le plateau de Beauregard aux quels se rajoute le chalet du Lindion, propriété de la commune de Thônes, situé sur le territoire de la Balme de Thuy.

A l'aube des travaux d'élaboration du nouveau PLU (la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme du 17 juin 2010 a été annulée par arrêté de la Cour Administrative d'Appel de Lyon le 12 novembre 2013), l'enjeu pour l'agriculture thônaine est grand. L'objectif

est multiple : la maîtrise de l'évolution démographique, ainsi que le maintien des zones à haut potentiel agricole dans son territoire.

La ville de Thônes a la volonté de défendre cette activité agricole primordiale à son économie et à l'entretien de nos paysages. Cette volonté affichée de protéger nos alpages a été illustrée récemment par le projet d'achat du chalet du col de la Buffaz rattaché à un tènement de plus de 46 ha, afin d'assurer la pérennité de cet alpage. Le maintien de l'activité du groupement pastoral en place, sans lequel le col de la buffaz serait confronté à une déprise du fait des difficultés d'accès et d'exploitation, est apparu fondamental.

Cela a été possible grâce au soutien financier de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général de la Haute Savoie et de la CCVT entre autres.

Cette action met en lumière le fait que l'avenir de l'agriculture de Thônes est directement lié à la politique menée au niveau cantonal. En cela, la CCVT a parfaitement pris la mesure du rôle essentiel de l'attractivité, du dynamisme et de l'identité forte de l'agriculture des Aravis.

Le plan pastoral territorial Fier Aravis, la gestion des Associations Foncières Pastorales, la mise en œuvre du Pôle d'Excellence Rural qui a engendré la marque "Saveur des Aravis", et les aides directes aux organismes agricoles locaux, sont autant d'actions fortes qui prouvent l'importance de la profession aux yeux des élus.

➔ Le chalet de la Têtaz

Le chalet de la Têtaz, sur le hameau du Sappey, a été rénové dans les années 70 par une équipe de chasseurs qui avait porté, à l'époque, tout le matériel à dos d'hommes.

Les années passant, le chalet, occupé périodiquement par des citoyens peu scrupuleux, s'est dégradé. En 2009, profitant d'un hélicoptage dans le secteur, il a été vidé de son contenu mais il n'en a pas moins subi des incivilités ultérieures (porte dégoncée, table brûlée). S'ensuit alors sa fermeture.

En 2013, deux demandes écrites ont été transmises à la Mairie : une demande d'achat par un particulier et une demande de rénovation. La vente de ce chalet communal n'ayant jamais été à l'ordre du jour, c'est la seconde demande émanant d'un groupe de chasseurs représenté par M. Thierry Crégniot, qui a été retenue : ce groupe s'est engagé à le remettre en état, suivant

convention d'occupation précaire signée le 21 août 2014 pour une durée d'une année.

A ce jour, le chalet et les alentours ont retrouvé leur aspect d'antan après de gros travaux engagés par l'équipe. C'est par hélicoptage que l'ensemble des matériaux et du matériel pour les aménagements intérieurs ont été acheminés à leurs frais.

Au printemps 2015 seront réalisés la réfection du toit et un abri pour randonneurs.

Depuis sa rénovation, nombre de demandes ont été adressées à la Mairie pour l'occupation de ce chalet. Ce point est à l'étude et fera l'objet d'un modificatif à la convention en concertation avec le groupe de chasseurs qui a engagé la rénovation.

Merci à cette équipe dynamique qui œuvre pour la préservation de ce patrimoine Thônain.

➔ Un nouveau schéma d'orientation

Entre lac d'Annecy et les stations des Aravis, Thônes bénéficie de nombreux atouts pour faire de l'activité touristique un réel levier de son économie.

L'équilibre actuel entre les activités industrielles, artisanales, agricoles et commerciales est une force reconnue qui contribue à l'attractivité de notre territoire. La mise en valeur des atouts touristiques doit contribuer à le renforcer.

La commission Tourisme a entamé une réflexion de fond qui doit aboutir au cours du 1^{er} semestre 2015 à l'écriture d'une convention d'objectifs, ainsi que d'un plan d'actions avec l'Office de Tourisme.

Un groupe de travail associant l'Office de Tourisme, des élus, des hébergeurs, des commerçants, des représentants des associations patrimoniales et culturelles, des agriculteurs, s'est réuni à six reprises depuis cet été. Différents thèmes ont été abordés.

- **L'Office de Tourisme, un outil au service de la commune** : ont été abordés à cette occasion le fonctionnement de l'Office de Tourisme, la démarche qualité en cours et le classement, la réforme territoriale et ses impacts. Ses forces et ses faiblesses ont été dégagées, permettant une réflexion et des propositions d'axes de travail sur le positionnement et l'identité.
- **Thônes dans le paysage touristique** : quels axes de différenciation, quelle image, et à travers cela, quelles évolutions concernant l'accueil, la communication, l'évènementiel, la collaboration avec le tissu associatif, l'instauration de partenariat ?
- **L'hébergement touristique** : 200 meublés, 5 hôtels dont un sur le Plateau de Beauregard, deux campings; la réflexion porte sur les nouveaux modes de commercialisation, le classement des hébergements, l'avenir de la centrale de réservation.
- **La taxe de séjour** : si elle a beaucoup fait parler d'elle dans la presse nationale, force est de constater qu'à Thônes elle est oubliée par nombre d'hébergeurs qui sont pourtant dans l'obligation légale de la collecter et de la reverser.
- **L'animation** : sa dimension locale, sa dimension évènementielle.

Autant de sujets qui, associés à l'inventaire des équipements, aux transports, à la signalétique, au fleurissement... sont au cœur des réflexions et devront se traduire de façon opérationnelle dans un schéma d'orientation. Evidemment, des priorités devront être établies dans un plan d'actions qui concerne l'Office de Tourisme, mais aussi la commune et les socio-professionnels concernés.

Ce travail est ambitieux, il ne portera ses fruits que s'il est partagé notamment en confortant les actions des commerçants et de l'ensemble des acteurs locaux.

La dimension territoriale doit être prise en compte dans sa globalité, les relations et la collaboration avec les stations et le lac d'Annecy, si elles existent déjà, devront être réfléchies et renforcées.

La mise en valeur de notre territoire communal, dans son ensemble, doit contribuer à renforcer son attractivité. Nous bénéficions d'un environnement privilégié et l'activité agricole, à travers son travail quotidien, contribue fortement à maintenir un attrait certain par l'authenticité, la vie des zones rurales et avant tout la qualité des produits qui contribue grandement à la notoriété.

N'oublions pas non plus, l'un des atouts de notre commune, le Plateau de Beauregard, qui conjugue sur un petit territoire pastoralisme dynamique, activité forestière, activité commerciale et pratique d'activités sportives d'hiver avec le ski alpin, le ski nordique et la raquette et d'été avec le VTT et plus calmement la randonnée.

Même si ce plateau est accessible pour l'essentiel depuis La Clusaz par la télécabine ou depuis le Col de la Croix Fry à Manigod, son territoire est à 80 % sur la commune de Thônes. Sans doute avons-nous là aussi un potentiel à mettre en valeur.

Le sujet est ouvert, nous serons amenés à en reparler.

*Jacques DOUCHET,
Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires,
du Tourisme et de la Coordination de la vie associative*





Une nouvelle équipe pour la Communauté de Communes des Vallées de Thônes



Après l'installation des conseillers communautaires, dont près de 80 % sont nouveaux, et l'élection du Président, il est apparu important de sensibiliser l'ensemble des élus sur les enjeux liés à l'évolution de l'intercommunalité, tant dans le cadre de la réforme territoriale que dans les prises de compétences, sans éluder l'impact fiscal et financier de ces réformes.

Ainsi, le 21 juin, les délégués communautaires se sont retrouvés à la Balme de Thuy pour assister à un séminaire d'information au cours duquel, après un rappel de l'historique de notre communauté de communes et une présentation de ses compétences actuelles, ont été abordées les évolutions règlementaires en cours qui vont impacter le fonctionnement de la CCVT.

Les dotations de l'Etat étant directement corrélées au C.I.F. (Coefficient d'Intégration Fiscale), se pose la question de son augmentation pour passer d'un coefficient qui à ce jour est l'un des plus bas des intercommunalités, à un coefficient plus élevé qui permette d'accroître les ressources et les aides.



Quel dynamisme devons-nous insuffler, quel service apporter à nos concitoyens, quelle priorité donner pour l'intégration des compétences, quel sera l'impact financier et fiscal tant pour la Communauté de communes que pour les communes, quelles économies attendre de l'élaboration d'un schéma de mutualisation, comment harmoniser la fiscalité entre les communes membres, comment trouver notre place au sein de la réforme territoriale, tels sont les questions et les enjeux de ce mandat auxquels les délégués communautaires seront confrontés dans un contexte difficile lié à la crise économique que traverse notre pays.

Suite à ce séminaire et conscients de ces enjeux et de

la nécessité d'entamer les réflexions indispensables, le Conseil de communauté a terminé son installation par l'élection des Vice-Présidents et la composition des commissions.

Président : Gérard FOUNIER

1^{er} Vice-Président : Pierre BIBOLLET

(en charge des finances, de l'urbanisme, de l'habitat PLH et du personnel)

2^{ème} Vice-Président : Martial LANDAIS

(en charge de la collecte et du traitement des déchets)

3^{ème} Vice-Président : Thérèse LANAUD

(en charge de l'action sociale et de la petite enfance)

4^{ème} Vice-Président : André VITTOZ

(en charge du tourisme et des transports)

5^{ème} Vice-Président : André PERRILLAT-AMEDE

(en charge de l'aménagement du territoire)

6^{ème} Vice-Président : Christophe FOURNIER

(en charge des forêts)

7^{ème} Vice-Président : Pierre RECOUR

(en charge des sentiers)

8^{ème} Vice-Président : Laurence AUDETTE

(en charge de la mutualisation des services et des biens)

9^{ème} Vice-Président : Christian CHABRIER

(en charge du contrat de rivière)

10^{ème} Vice-Président : Jacques DOUCHET

(en charge de l'agriculture, de l'environnement et du pastoralisme)

Cette installation et les premières réunions de travail programmées, une autre étape importante était mise en œuvre pour pourvoir au remplacement de Mme Françoise POLLET-VILLARD, Directrice Générale des Services, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Elle a été remplacée par Mme Kristel NIKOLIC qui a pris ses fonctions le 18 Novembre.

Nous souhaitons une bonne retraite à Françoise et la bienvenue accompagnée de tous nos vœux de réussite à Kristel pour l'accomplissement de sa tâche d'accompagnement des élus et du personnel de la CCVT.

Pierre BIBOLLET

1^{er} Vice-Président de la CCVT

➔ Petite enfance : le relais assistant(e)s maternel(le)s

A la demande des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s agréé(e)s, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes a décidé la création d'un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) à compter du 1er janvier 2014.

Le RAM couvre tout le territoire de la CCVT. Il est un centre d'information destiné aux parents et assistant(e)s maternel(le)s pour tout ce qui touche aux modes de garde, aux contrats de travail, à la formation professionnelle, etc...

Il a aussi pour vocation de rompre l'isolement des assistant(e)s maternel(le)s en proposant un lieu d'échange et de rencontre leur permettant de partager leurs expériences et leurs difficultés.

Une responsable formée à la petite enfance, Mme Claudine BARRUCAND, a été recrutée pour animer les

rencontres entre assistant(e)s maternel(le)s et enfants qui se tiennent régulièrement à l'Espace Ressource de Thônes mais aussi en accueil collectif itinérant à Saint-Jean-de-Sixt et Dingy.

Le RAM devient alors un espace de découverte pour les enfants: il leur permet de vivre une expérience de vie en groupe et d'expérimenter de nouveaux jeux et activités.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le RAM au 06 22 45 30 38 les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30 ou par mail à l'adresse suivante : ram@ccvt.fr

➔ La carte réseau

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie ? Vous avez besoin d'aide ?

La CCVT a recensé et classé les différents organismes ou associations pouvant vous venir en aide dans un répertoire appelé "CARTE RESEAU". Ce répertoire comprend 17 fiches qui présentent une information concise et claire sur des acteurs œuvrant dans des domaines très divers.

Ces structures peuvent vous permettre de faire un point sur votre situation, d'être orienté ou de bénéficier d'aides et d'accompagnement appropriés.

Le répertoire de la carte réseau est disponible en Mairie où il peut être consulté par tous ou sur le site internet de la CCVT : www.ccvt.fr, rubrique "Actions sociales".



Calendrier des collectes de sang du 1^{er} semestre 2015

Les prochaines collectes de sang se dérouleront à la salle des fêtes les :

- Mercredi 7 janvier de 16h à 19h
- Mardi 13 janvier de 7h à 10h

- Mercredi 11 mars de 16h à 19h
- Mercredi 18 mars de 7h à 10h
- Mercredi 13 mai de 16h à 19h
- Mercredi 20 mai de 7h à 10h



➔ Une vie associative dynamique

La vie associative de notre commune est toujours aussi dynamique. La commune de Thônes apporte un soutien important aux associations par la mise à disposition d'infrastructures et de locaux, par la mise à disposition de personnel (éducateurs sportifs et personnel communal pour la logistique des manifestations) et par une aide directe sous forme de subventions, en particulier pour les associations qui contribuent à l'encadrement de la jeunesse que ce soit dans le domaine sportif ou culturel. C'est au total environ 1 million d'euros, hors CCAS et Office de Tourisme, qui sont consacrés annuellement à ce financement (investissement, fonctionnement des infrastructures et subventions).

Des contraintes budgétaires nouvelles et des ressources qui diminuent :

Avec des dotations de l'Etat en baisse, une augmentation du Fonds de péréquation des communes riches vers les communes pauvres (!), le transfert de compétences (réforme des rythmes scolaires), la commune de Thônes, comme toutes les communes, va devoir resserrer son budget.



Le Secours Populaire, une association caritative active.

Si, comme il s'y est engagé, le Conseil Municipal s'efforce de maintenir son aide au tissu associatif, il le fera, en 2015, au maximum sur le même volume qu'en 2014. Les économies seront à faire en recherchant autant que possible à mutualiser les moyens et en prêtant une attention plus grande que jamais à une utilisation rationnelle et économique des locaux et infrastructures, en particulier en veillant à limiter la dégradation et en diminuant la consommation énergétique.

Chacun doit se sentir concerné et assurer sa part pour préserver l'avenir.

La Commission Vie associative travaille également à un inventaire des coûts et à un équilibrage nécessaire des subventions.

Une communication renforcée :



2015 va voir une nouvelle édition du Livret des associations.

L'édition 2015/2016 sera disponible dès cette fin d'année et permettra à la population, comme par le passé, de connaître la centaine d'associations thônaises.

D'autre part, un forum des associations, en alternance avec la Fête du Sport, viendra rythmer la vie associative. Ce forum aura lieu en septembre 2015 à la salle des fêtes de Thônes sur un week-end. Chaque association sera à même de se présenter à la population et ainsi de promouvoir son activité.

*Jacques DOUCHET,
Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires,
du Tourisme et de la Coordination de la vie associative*

NOUVEAU !

Dans le cadre de la simplification des démarches, **vous pouvez désormais créer, modifier ou dissoudre une association en quelques clics** via le site : <https://compteasso.service-public.fr>.

La démarche dématérialisée est : **rapide, efficace, accessible 24h/24, pratique, sécurisée...**

Il est toutefois toujours possible d'effectuer les déclarations par voie postale ou sur place, au greffe des associations en Préfecture.

→ Le recensement de la population



Un recensement de la population se déroulera sur notre commune du **15 JANVIER au 14 FEVRIER 2015**. Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement de la population est obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes dans chaque commune. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques de la population (âge, professions exercées, conditions de logement, transports utilisés, etc...).

C'est sur la base de ces statistiques que sont calculés les participations de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination du mode de scrutin mais aussi la construction de logements, d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, maisons de retraites...) ou l'implantation des commerces. Il est un outil utile tant pour la collectivité que pour les entreprises, les associations...

Sur papier ou en ligne, le recensement, c'est simple

Le recensement peut se faire de deux façons : sur papier comme cela se faisait précédemment ou en ligne, via internet.

Un agent recenseur se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Selon votre choix, il vous remettra les questionnaires papier ou la notice sur laquelle figureront vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Si vous optez pour un recensement papier, l'agent viendra récupérer les questionnaires à un moment convenu avec vous. En cas d'absence, vous pourrez éventuellement les retourner directement en Mairie.

Le recensement c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucune exploitation administrative ou fiscale.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Les agents recenseurs de Thônes

15 agents recenseurs ont été recrutés pour réaliser le recensement sur l'ensemble de la commune. Chacun sera chargé plus particulièrement d'un secteur défini. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

L'équipe des agents recenseurs et les secteurs dont ils ont la charge :

- Nathalie PRUD'HOMME : centre ville
- Anne-Marie CREDOZ : une partie des Besseaux, centre ville
- Sylvie GASNIER : St Blaise, Paradis, le Plot
- Josiane BUFFET : Tronchine, Montremont, Bellossier, le Pessey, le Tréjeux
- Catherine DUTEIL : les Perrasses, le Villaret
- Mauricette DESVIGNES : Morette, Thuy, le Sappey
- Monique POUHEY : centre ville côté Aravis
- Nicole BOCHET-CADET : la Cour
- Cédric RIMBOUD : la Vacherie, le Fételay
- Gilles MERLIN : les Perrières, une partie des Plans, les Charmettes, le Pignet, le Martinet, la Tour
- Chantal DONZEL : le Clos, une partie des Plans, Glapigny, route des Villards
- Olivier RIVES : le Turban
- Jean-Paul CARANTE : centre ville côté la Curiaz, une partie des Besseaux, le Château
- Caroline GRUERE : la Curiaz
- Chantal PABST : Galatin, le Fraizier, Chamossière

Coordonnatrice : Chrystelle LUZET



➔ Bilan de la saison d'été

La saison d'été a été marquée par une météo particulièrement mauvaise (23 jours de pluie enregistrés pour le seul mois de juillet !) qui a eu des conséquences sur la fréquentation des services mis à la disposition de la population locale et des touristes.

Une mauvaise saison pour la piscine

La piscine a connu bien des difficultés cet été avec une ouverture retardée au 13 juin pour cause d'aléas techniques et climatiques (86 jours d'ouverture seulement pour la saison d'été) et une fermeture partielle du petit bain pendant deux semaines pour la réalisation de travaux de sécurité.



A cela s'est ajouté le mauvais temps qui a engendré une forte baisse de fréquentation, notamment au mois de juillet. Ainsi, celui-ci a enregistré le plus mauvais chiffre des 10 dernières années, avec seulement 9 717 entrées (il y en avait eu 17 592 l'an dernier, soit une baisse de 44,76 %). Ce résultat est à rapprocher du mois de juillet 2001 au cours duquel seulement 9 872 entrées avaient été comptabilisées. On espérait qu'août compenserait ce mauvais résultat. Il n'en a rien été puisque seulement 10 662 entrées ont été enregistrées, contre 14 502 l'an dernier, soit une baisse de fréquentation de 26,48 %. Ce résultat pour le mois d'août reste cependant meilleur que celui de

2006 pour lequel seulement 7 070 entrées avaient été comptabilisées, ou août 2010 avec 9 452 entrées et août 2005 avec 9 733 entrées.

Autre conséquence de cette météo déplorable : l'augmentation des dépenses de chauffage de l'eau des bassins liée à la baisse des températures et qui est indépendante du nombre d'utilisateurs.

Le beau temps de début septembre a permis un regain de fréquentation de la piscine (2 139 entrées) jusqu'à sa fermeture le dimanche 7 septembre.

Une fréquentation moyenne de la navette THÔNES ECO'BUS :

La navette Thônes Eco'Bus a fonctionné du lundi 7 juillet au samedi 23 août, soit pendant 7 semaines. Le service a été assuré par la société Mont Blanc Bus pour un montant total de 21 446,85 €.

Le bilan de fréquentation est en léger retrait par rapport à l'an dernier : 2 750 personnes ont été transportées en 42 jours de fonctionnement, soit une moyenne de 65,47 personnes par jour (contre 67,59 personnes par jour en 2013). Cette légère baisse de fréquentation est elle aussi liée au mauvais temps, car de nombreux enfants prennent la navette pour se rendre à la piscine.

La ligne la plus fréquentée est celle de Glapigny, la ligne la moins utilisée est celle de Thuy. Le mercredi est la journée de la semaine la plus fréquentée avec une moyenne de 83 personnes transportées.

Ce service est particulièrement apprécié de la population mais représente une charge financière importante pour la commune. La question de sa reconduction pour la saison d'été 2015 fera l'objet d'un examen dans le cadre de la discussion budgétaire à venir.

2014, la plus mauvaise année depuis 10 ans pour la piscine :

2004 : 34 195 entrées
2005 : 35 433 entrées
2006 : 38 131 entrées
2007 : 37 076 entrées

2008 : 41 393 entrées
2009 : 52 892 entrées
2010 : 42 907 entrées
2011 : 39 770 entrées

2012 : 48 747 entrées
2013 : 43 496 entrées
2014 : 29 583 entrées

➔ Incivilités et vandalisme

Malheureusement, et ce n'est pas un fait nouveau, la commune déplore de nombreux actes d'incivilités qui engendrent une perte de temps considérable (dépôt de plainte, interventions de réparation, remplacement ou nettoyage) et un coût important pour notre commune. Ces actes entraînent surtout un réel découragement pour les personnes en charge de l'entretien et pour les élus. Ce phénomène n'est pas propre à la commune de Thônes et est partagé par l'ensemble des collectivités.

Des mesures de protection ou de surveillance ont été prises par le passé, mais il est évident qu'il n'est pas possible d'installer des caméras dans tous les recoins de Thônes, ni de payer des services de gardiennage toute l'année.

Nous ne pouvons donc que faire appel au civisme de chacun et à l'éducation pour que nos équipements et notre cadre de vie soient respectés. Thônes est une commune où il fait bon vivre, restons vigilants pour qu'elle le demeure !

Le vol de la statue de la fontaine Place Avet

Dans le courant du mois d'août, la statue de la fontaine située devant l'Office de Tourisme, que certains appelaient le "Manneken-Pis des Aravis", a été dérobée.



La commune dispose de très peu d'informations sur cette statue. Elle représentait un angelot tenant un crocodile. On ne connaît pas son origine, quel en est l'auteur, de quel matériau elle est composée, etc... on sait seulement qu'elle était déjà sur la commune en 1910.

Plainte a évidemment été déposée mais les investigations n'ont abouti à aucun résultat à ce jour.

La commune a mis en place une jardinière de fleurs pour remplacer la statue volée.



Cette fontaine a connu un nouveau désagrément quelques semaines après le vol : des plaisantins ont déversé de la fluorescéine dans le bassin, teintant l'eau d'une belle couleur verte... et obligeant les services techniques à vider le bassin pour un nettoyage complet ! Heureusement, ce produit est sans danger pour l'environnement.

Les toilettes publiques saccagées

Les toilettes publiques de la Mairie et de la gare ont été vandalisées au cours de 2 nuits fin novembre : robinets arrachés, miroirs brisés, dérouleurs de papier déformés, abattants de WC cassés, etc...

Les toilettes ont dû être fermées pendant le temps des réparations.



Tags sur le réservoir des Étouvières

De nouveaux graffitis sont venus "fleurir" le nouveau réservoir des Étouvières. Le nettoyage a été réalisé par le personnel de la CCVT qui possède une gommeuse spécifique.

➔ Août 1914 : la mobilisation à Thônes

D'après les notes de deux jeunes Thônains : Benoît C. (17 ans) qui recopie toutes les directives officielles qui arrivent en Mairie ; le second, Louis H. (28 ans) qui s'en va comme jeune soldat.

Samedi 1^{er} août :

6h00 : Première circulaire du Préfet au Maire (Christin Sylvestre)

"Veuillez aviser discrètement propriétaires d'animaux et de voitures réquisitionnées de se tenir prêts à conduire leurs animaux et voitures aux exercices de réquisition, au premier ordre qui sera donné."



Thônes en 1914

11h00 : Nouvelle circulaire préfectorale ordonnant de publier le décret prohibant *"sortie du territoire des bestiaux, ânes, mulets, viandes, farines alimentaires de toutes sortes"*.

A cette même heure, le marché hebdomadaire se tient à peu près normalement, même si les conversations sont graves. Le reste de la journée, nombre de familles sont occupées à moissonner ou à faner les prés de montagne.

16h30 : Le son lugubre et prolongé du tocsin qui annonce la mobilisation générale retentit. Les gendarmes réquisitionnent plusieurs automobiles de la cité pour porter l'ordre de mobilisation dans les autres communes du canton. Pour leur part, les clairons des sapeurs-pompiers, accompagnés de plusieurs jeunes, s'en vont sonner la mobilisation dans les hameaux.

Louis H. 18h15 : *"Retour à la maison où m'attend, en pleurant, ma chère épouse. Sur le coup, forte*

émotion. Après souper, calme revenu, même un peu joyeux, nous sommes allés, avec beaux-parents et amis, prendre quelques canettes au Central. Les rues de Thônes sont noires de monde, visages tristes, mais tous sont calmes."

Dimanche 2 août :

Benoît C. : *"Les premiers contingents de soldats mobilisés, venus de toutes les communes du canton, se rassemblent à la gare de Thônes pour prendre le tram qui va les conduire à Annecy. La gare est comblée de personnes venues pour saluer nos vaillants soldats aux cris de "Vive la France ! Vive l'Armée !" et nos soldats partent tous en chantant la "Marseillaise" ou en se donnant rendez-vous à Berlin". Gaieté un peu forcée pour tenter d'oublier l'épreuve qui les attend... mais beaucoup de ceux qui partent sont soutenus par l'idée que la guerre sera courte.*

12h20 : Complément d'instruction : informer les instituteurs de surseoir au départ en vacances.

17h40 : Nouvelle circulaire fixant les prix pour les achats destinés au ravitaillement.

Le foin : 7,50 Francs les 100 kg

Le blé : 27,50 Francs

(1 franc en 1914 = 21,07 € valeur 2005).

Lundi 3 août :

Au matin : Beaucoup de chevaux ont été descendus à Annecy pour le service de l'Armée.

Après-midi : Dépêche : l'Ambassadeur d'Allemagne a quitté Paris, après avoir déclaré la guerre à la France.

18h00 : Etat de siège proclamé dans tout le pays

19h05 : Circulaire du Gouverneur militaire de Lyon : réunir dans un local communal toute l'essence disponible ainsi que toutes les matières nécessaires pour automobiles.

Mardi 4 août :

Louis H. : *"A 11 heures, je me suis présenté à la caserne "Balmettes" à Annecy. Une demi-heure après, j'avais l'uniforme militaire sur le dos"*.

J.B.C.

Association Musée et Patrimoine

➔ Infos ski

Reconduction de l'opération "car + ski"

- Ne prenez pas votre voiture.
- Ne payez pas de parking.
- Payez votre forfait moins cher.

Vous faites des économies, vous n'encombrez pas les routes et vous contribuez à la protection de l'environnement !

Depuis trois ans, il est possible d'accéder aux pistes du Grand-Bornand et de la Clusaz avec l'opération "**CAR +SKI**".

Vous achetez votre titre à la gare routière de Thônes, "Transports Crolard" et, pour 30 €, vous bénéficiez du forfait journée La Clusaz ou Grand-Bornand (prix normal du forfait adulte à la Clusaz : 35,50 €), 25 € pour les moins de 15 ans (au lieu de 27,70 €). Ce titre inclut le transport et ça marche sur tous les bus et tous les horaires.

Cette opération démarre le 20 décembre jusqu'à la fermeture des stations.

Faites la promotion du "**CAR + SKI**" autour de vous !

Renseignements complémentaires :

Gare routière au 04 50 02 00 11.



Navette Thônes - Manigod - La Croix-Fry Merdassier

Au départ de la gare routière de Thônes, rejoignez tous les jours des vacances scolaires de la zone A les stations de la Croix-Fry et Merdassier.

Le prix du trajet est fixé à 2 €.

Les horaires sont consultables en gare routière et dans les Offices de Tourisme.

Ski nordique

Les pistes de ski nordique du Plateau de Beauregard sont accessibles par le Col de la Croix-Fry et par la télécabine de Beauregard à la Clusaz.

La vente des titres d'accès (forfaits journaliers et carte saison) se fait au chalet de la Croix-Fry dès l'ouverture des pistes.

Renseignements dans les Offices de Tourisme et au chalet d'accueil de la Croix-Fry : 04.50.44.93.42.

Évènement : le Nordic Experience fusionne avec le Master des Neiges

Dans un souci de renouvellement des animations, les Offices de Tourisme de Thônes Val Sulens et Manigod, l'Association de Gestion des Activités Touristiques du Plateau de Beauregard et l'ESF de Manigod ont décidé de fusionner le Master des Neiges avec le **NORDIC EXPERIENCE** pour une grande fête 100 % nordique qui se déroulera sur le Plateau de Beauregard le **dimanche 11 janvier**.

Vous pourrez découvrir, tout au long de cette journée, raquettes, ski de fond, skating, ski de randonnée, mais aussi Yooneer, tir de biathlon, saut à ski, construction d'igloos, rallye trappeurs, etc... Animations gratuites.



Venez nombreux, ambiance et bonne humeur assurées !

➔ Quelques conseils pour l'hiver

Le déneigement

Un plan communal de déneigement est mis en place pour permettre aux usagers de circuler dans les meilleures conditions en hiver. Il convient toutefois de rappeler quelques évidences :

• Le déneigement des routes :

Les automobilistes doivent équiper obligatoirement leurs véhicules de pneus adaptés aux routes enneigées, notamment pour l'accès aux hameaux. En effet, il suffit qu'un seul automobiliste perde le contrôle de son véhicule pour bloquer une route en quelques minutes ; or si la circulation est bloquée, les chasse-neige le sont aussi et la situation ne peut que s'aggraver !

Les véhicules ne doivent en aucun cas rester stationnés le long des routes communales pour ne pas gêner le passage des engins communaux.

De même, il convient de ne pas laisser des véhicules ventouses sur les parkings pour faciliter les opérations de déneigement.

Par ailleurs, il est recommandé aux piétons d'être vigilants aux risques de chute de neige des toits et aux automobilistes de ne pas stationner sous les toits par temps de redoux.

• Le déneigement des particuliers :

Le sel mis à disposition dans les conteneurs du centre ville est réservé au salage des secteurs piétonniers situés à proximité. Il n'est pas destiné à un usage privé.

Chacun est chargé d'enlever les moraines de neige créées devant son domicile ou devant les immeubles lors du passage du chasse-neige.



Il convient de bien dégager les boîtes aux lettres pour faciliter la distribution du courrier par la Poste.

Il est impossible d'intervenir partout en même temps !

Le réseau voirie de Thônes compte 52 km de voies communales, auquel il faut rajouter plusieurs kilomètres de trottoirs en milieu urbain, les parkings, les cours d'école de hameaux et du groupe Thurin, ainsi que les abords des collèges, des gymnases, du Centre de Pratique Musicale, du Centre de Secours, etc...

La durée d'un circuit de déneigement est d'environ cinq heures et durant les intempéries, une bonne vingtaine de centimètres de neige peuvent s'accumuler sur la route entre deux passages du chasse-neige. Il n'est donc pas possible de garantir l'absence totale de difficultés de circulation.

D'autres problèmes peuvent aussi entraver le bon déroulement des interventions : des chutes de neige en continu, des pluies verglaçantes, une circulation bloquée ou ralentie, l'inexpérience ou l'incivilité de certains conducteurs, sans compter les pannes d'engins. Nous demandons donc aux automobilistes de limiter leurs déplacements autant que possible et de faire preuve de compréhension.

Trois conseils pour bien conduire en hiver

1. **Regarder loin** : la plupart des conducteurs regardent toujours à la même distance. Il faut au contraire porter son regard loin pour fixer sa trajectoire.
2. **Augmenter les distances** lorsque l'adhérence est plus faible : il ne faut pas coller le véhicule qui précède afin de pouvoir se laisser du temps pour réagir et prendre la bonne décision.
3. **Conduire en douceur** : les manœuvres doivent être effectuées en douceur, tant dans le volant que sur les freins pour éviter d'amplifier les réactions du véhicule.

ÉTAT DES ROUTES EN HAUTE-SAVOIE :
Bulletin d'information quotidien du Conseil
Général au 04.50.33.20.74
ou sur www.cg74.fr / rubrique routes

Monoxyde de carbone

Attention : soyez vigilants !

Un drame a été évité de justesse au début du mois de décembre sur notre commune.

Suite à la défaillance du système de chauffage, 7 personnes ont été intoxiquées, l'une a été conduite à l'hôpital par les pompiers, les autres relogées en urgence par la Mairie pour une nuit.

Comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

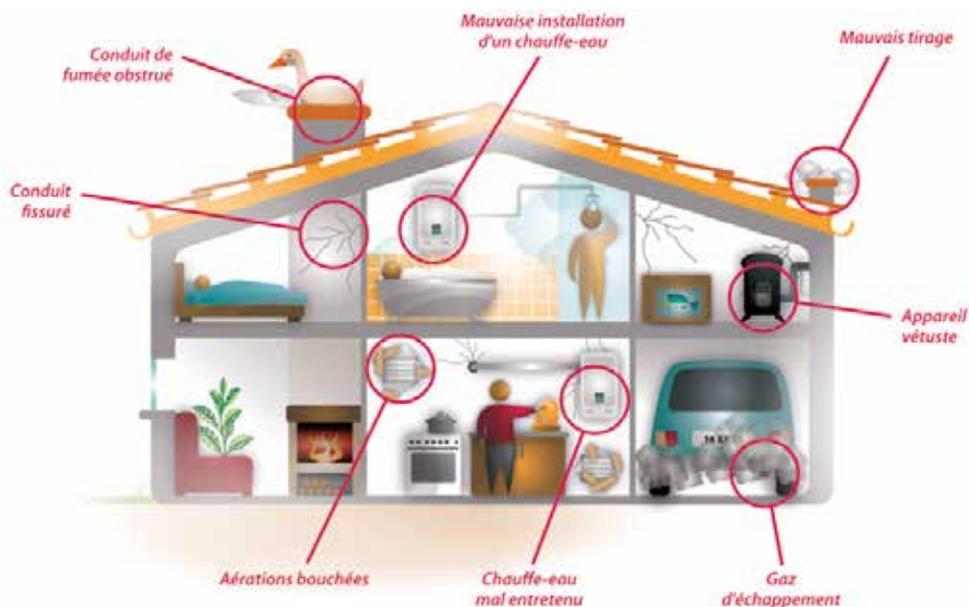
En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Si vous souffrez de maux de tête, de nausées, de vomissements :

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez vos appareils à combustion.
- Evacuez les lieux.
- Appelez les secours :

Sapeurs Pompiers 18

SAMU 15



De nouvelles illuminations de Noël

De nouvelles illuminations de Noël embellissent le centre ville depuis le 12 décembre. Tous les motifs lumineux (hormis ceux de la rue des Clefs) ont été renouvelés. L'église a également été mise en valeur par l'éclairage des "abat-sons" du clocher ainsi que la Roche de Thônes qui est éclairée depuis le 19 décembre. Ces installations ont été fournies par l'entreprise Blachère pour une durée de location de 3 ans.

Recensement des travailleurs frontaliers

Chaque année, le Département reçoit une dotation au titre de la Compensation Financière Genevoise, appelée communément "fonds frontaliers". 60 % de cette dotation est reversée aux communes en allocations directes, proportionnellement à leur nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève. Afin d'établir cette répartition au plus juste, le Conseil Général demande chaque année aux communes de fournir une liste des personnes en possession d'une carte de travail établie par l'Office Cantonal Genevois de la Population.

Les personnes domiciliées à Thônes et travaillant dans le canton de Genève sont donc invitées à se faire connaître au service Accueil de la Mairie. Les données suivantes leur seront demandées : nom prénom - date de naissance - nom et adresse de l'employeur - n° de carte de travail et date de délivrance.

Service national : recensement obligatoire

Il est rappelé que tous les jeunes de 16 ans, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Ils doivent se munir du livret de famille des parents.

Ils recevront à cette occasion une attestation de recensement qui leur sera demandée pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens de fin d'études.

A noter que la possibilité de s'inscrire à la conduite accompagnée à 15 ans ne change rien à la procédure.

Prolongation de la durée de validité des cartes d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes délivrées à partir du 01/01/2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 à des personnes majeures.

Cette prolongation ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Cette disposition ne s'applique pas pour les personnes mineures.

Elections 2015

Deux scrutins électoraux seront organisés en 2015 : les élections départementales (pour la désignation des deux Conseillers Départementaux du nouveau Canton de Faverges dont Thônes fait partie) et les élections régionales pour la désignation des Conseillers Régionaux représentant notre département à la Région Rhône-Alpes-Auvergne.

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. En revanche, la date des élections régionales n'est pas encore connue.

En ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales, celle-ci peut se faire en Mairie jusqu'à la date du 31 décembre avec une carte d'identité et un justificatif de domicile.

Il est également possible de s'inscrire via le site ["mon.service-public.fr"](http://mon.service-public.fr)



Services divers

Pompiers : 18 ou 112

Police - Gendarmerie : 17

Samu : 15

Sans abri : 115

Enfance maltraitée : 119

Enfants disparus : 116000

• **Cabinet Médical** :

18, rue Louis Haase - N° d'appel unique : 04.50.05.69.00

Pas de médecin de garde la semaine ; en cas d'urgence, appeler le 15.

Pour connaître le cabinet de garde sur le secteur des Aravis pendant le week-end, contacter le 15.

• **Mairie** : Tél. 04.50.02.91.72

Services Techniques : 04.50.02.96.02

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h00

samedi : permanence d'Etat-Civil de 9h à 12h

Permanence du Maire : le mercredi de 13h30 à 15h30 sur rendez-vous et de 15h30 à 17h30 sans rendez-vous.

Permanence des Maires-Adjointes sur rendez-vous (appel à l'accueil de la Mairie)

• **Office de tourisme** : Tél. 04.50.02.00.26.

de septembre à juin :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h

Juillet et août (vacances scolaires)

du lundi au samedi : 9h-12h30 et 14h-18h30

le dimanche : 9h45-12h15 et 17h-19h

• **Poste** : Tél. 3631

du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi : 9h-12h

• **Trésorerie de Thônes** : Tél. 04.50.32.75.10

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h15-16h

mercredi matin : 8h30-12h

(fermé le mercredi après-midi et le samedi)

• **Gendarmerie de Thônes** : Tél. 04.50.02.00.24 (24h/24h)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-18h

Samedi, dimanche et jours fériés : 9h-12h et 15h-18h

• **Presbytère** : Tél. 04.50.02.01.18

Permanences :

mardi, jeudi et samedi : 9h30-11h

mercredi et vendredi : 16h-17h

• **Cinéma Edelweiss** :

Programme sur répondeur au 04.50.02.04.00

• **Bibliothèque** : Tél. 04.50.02.96.92

du lundi au samedi : 9h-12h

lundi, mercredi et samedi : 13h30-17h30

• **Musée** : En cours de rénovation

• **Espace Petite Enfance** : Tél. 04.50.02.11.16.

Maison Paroissiale - 1, rue du Pré de Foire - THÔNES

Service ouvert aux enfants de 10 semaines à 4 ans.

- **Multi-accueil** (40 places) :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

- **Halte-garderie** (8 places) Accueil des vacanciers ("Famille Plus")

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

- **Périscolaire** (enfants jusqu'à 4 ans uniquement) :

Le mercredi de 7h30 à 18h30 + vacances scolaires

- **Crèche Familiale** :

21 assistantes maternelles à domicile (80 places)

• **Centre les Abeilles** (périscolaire et centre de loisirs) :

Tél. 04.50.02.00.39

Espace Léa Fournier - 12, rue du 8 mai 1945 - THÔNES

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 (périscolaire et centre de loisirs).

• **ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural des Vallées de Thônes** : Tél / fax : 04.50.63.13.46

Secrétariat - Maison des Services - 3, rue du Lachat - THÔNES

• Service aux familles avec enfants

• Service aux personnes âgées, handicapées ou isolées

• Portage de repas à domicile

• **SSIAD Service de Soins Infirmiers à Domicile** :

Tél. 04.50.64.61.33

Secrétariat - Maison des Services - 3, rue du Lachat - THÔNES

• **Communauté de Communes des Vallées de Thônes** :

Tél. 04.50.32.13.59

Maison du Canton - 4, rue du Pré de Foire - THÔNES

• **Déchetterie** : Les Vernaies

Horaires : Du lundi au vendredi : 13h30-18h.

Samedi : 8h-12h et 13h30-18h

Une saison d'animation en affiches

Les Vocales de THÔNES

DU 17 MAI AU 24 MAI 2014
WWW.VOCALES.FR

REQUIEM
MAURICE DURUFLE
SAMEDI 17 MAI À 20H30
Salle des Fêtes de Thônes

"L'ENTUBÉE"
CHRISTELLE CHOLLET
SAMEDI 22 MAI À 20H30
Salle des Fêtes de Thônes

EVASION "PRETE"
VOIX DE JARDIN (CROQUETS)
MARDI 20 MAI À 20H30
Salle des Fêtes de Thônes

GOLDMEN
LES THÔNES DE COCOTAYA
VENDREDI 23 MAI À 20H30
Salle des Fêtes de Thônes

DAPHNÉ
CHRISTINE FRONCASSI
MERCREDI 24 MAI À 20H30
Salle des Fêtes de Thônes

A FILETINA
POLYPHONIE CORDES
SAMEDI 24 MAI À 20H30
Salle des Fêtes de Thônes

BILLETTERIE
www.vocales.fr

Les Vocales 2014 en collaboration avec **MOBALPA**

POINTS DE VENTE : OFFICE DE TOURISME DE THÔNES-VAL-SULÉNS 04 50 02 80 26

BACKWOODS FESTIVAL
30 AOÛT 2014 CHAMP DE PARADIS THÔNES

PRISMA CIRCUS
STONE THE CROW
SPACE FISTERS | BOTTLE NEXT
STRANGE MILK | FEUILLES DE ROOTS
THEM THINGS | THE KLIX

Points de vente :
Office de Tourisme de Thônes, Culture Track (Annecy)

ou sur www.backwoodsfestival.fr

13€ EN PRÉ-VENTE

Sur place : restauration, bar, bière artisanale, merchandising, camping.

DÉFILÉ DE MODE DTHONANT
SAMEDI 5 JUILLET 2014

ORGANISÉ PAR L'ACAT ASSOCIATION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE THÔNES

SALLE DES FÊTES DE THÔNES

18H00 DÉPART 20H00 DÉBUT 22H00 SOIRÉE ANIMÉE PAR DU ETIENNE DELAUNAY

ANIMATIONS : ANCIENNE DANSE ET LA MARCHÉ DES COULEURS DÉCOUVRIES

PROCESSIONNELS ACCUEILLIS PAR LE MAIRIE DE THÔNES

Jeux m'amuse
FESTIVAL DU JEU DE THÔNES

30 & 31 JUILLET 2014

A PARTIR DE 10 H CENTRE VILLE

THÔNES

14^{ES} RENCONTRES du FILM des RESISTANCES

9-19 novembre 2014

CINÉMA EXPOSITION COMMERCE

www.rencontres.resistances.com

FOIRE SAINT MAURICE
THÔNES
SAMEDI 27 SEPTEMBRE

Agriculture
Artisanat
Commerce

Vide-grogniers
Fête foraine
Animations
Repas de nuit

RENSEIGNEMENTS :
www.thones-valsulens.com / 04 50 02 00 25

PALAIS GOURMAND
Salon Gastronomique

Thônes
5-7 SEPTEMBRE 2014

SALLE DES FÊTES

Vendredi 5 sept. 14h - 19h
Samedi 6 sept. 10h - 21h
Dimanche 7 sept. 10h - 18h

THÔNES

WWW.THONES-VALSULENS.COM

Village de Noël

Thônes
DU 20 AU 24 DÉCEMBRE

ORGANISÉ PAR L'OFFICE DE TOURISME DE THÔNES-VAL-SULÉNS
04 50 02 80 26 - WWW.THONES-VALSULENS.COM

THÔNES

LES MOTS D'AUTHÔNES
1^{ER} SALON DU LIVRE A THÔNES

DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2014

10H00 - 18H00

PROGRAMME

10H00 : Accueil et distribution des programmes
10H30 : Conférence sur le thème "L'Authône, un territoire à découvrir"
11H00 : Animation de la bibliothèque
11H30 : Animation de la bibliothèque
12H00 : Animation de la bibliothèque
13H00 : Animation de la bibliothèque
14H00 : Animation de la bibliothèque
15H00 : Animation de la bibliothèque
16H00 : Animation de la bibliothèque
17H00 : Animation de la bibliothèque

www.salondulivre-thones.fr

• **Chambre froide** : Réservée au dépôt d'animaux de moins de 40 kg.

Emplacement : les Vernaies, à côté de la déchetterie.

Horaires d'ouverture identiques à ceux de la déchetterie.

• **Gare routière** : Tél. 04.50.02.00.11

Horaires : du lundi au vendredi : 8h15-12h et 13h45-18h.

Samedi : 8h15-13h

Problèmes de réception des chaînes de la T.N.T

Le déploiement de la 4G sur le territoire peut perturber ponctuellement la TNT. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des problèmes dans la réception des chaînes, appelez le 0 970 818 818 (appel non surtaxé, prix d'un appel local). Pour l'habitat collectif, demandez au syndic de votre immeuble d'appeler.

Pôle Médico-social - Permanences

• **Secrétariat et permanences sociales** :

Maison du Canton - 4, rue du Pré de Foire

Tél. 04.50.02.07.19

Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 - Vendredi de 8h45 à 12h00

• **Assistants sociaux, uniquement sur RDV** :

Conseil Général : - Mme Edwige DELAPLAGNE

- Mme Mélanie PARISOT - Mme Anita DE SANTIAGO

• **Consultation jeunes enfants** :

Mme Brigitte GULLAUD, Pédiatre, le jeudi matin de 8h30 à 11h30 sur RDV et 1 mercredi par mois de 13h30 à 17h00 sur RDV. Mme Isabelle MOUVANT, Puéricultrice, le jeudi après-midi de 13h30 à 17h00 sans RDV.

• **Sage-femme** : Mme Claude FERRERO - Visites à domicile ou au pôle social sur RDV au 04.50.33.20.04.

• **Caisse d'Allocations Familiales** :

Mme Anne EYMERY - Permanence 1 mardi matin par mois, RDV au 04.50.02.07.19

• **Sécurité Sociale** :

Plus de permanence ; la mise à jour de la carte VITALE se fait en pharmacie.

• **Pôle Emploi** : Plus de réseau A3 pour l'emploi saisonnier dans le canton. Contacter directement le Pôle Emploi à Annecy (105, avenue de Genève) au 3949.

Espace ressource, rue J.J. Rousseau

Permanences :

• **Le Pare à Chutes (Consultation Jeunes consommateurs)**

Comportements addictifs avec ou sans produit (tabac, alcool, cannabis, internet...)

Accueil des jeunes et/ou de leur entourage.

Maryline LACORBIERES (ANPAA 74) et Cécile FONTAINE (Lac d'Argent)

Gratuit et anonyme - RDV au 06.26.43.48.65

• **C.M.P.A (Centre médico-psychologique d'Annecy)**

Consultation psychiatrique.

Docteur Thierry ELEK et infirmières du service.

Consultations sur rendez-vous au 04.50.66.46.06.

• **M.L.J.B.A. (Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien)**

Conseil, aide à la recherche d'emploi des jeunes de 15 à 25 ans.

RDV au 04.50.51.39.22

• **S.P.I.P (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)**

RDV au 04.50.10.11.50.

• **CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)**

Accompagnement vers l'emploi. RDV au 04.50.09.52.40

• **R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles)**

Rencontre des assistantes maternelles indépendantes du canton.

Coordinatrice : Claudine BARRUCAND. Tél. 06.22.45.30.38

ALLÔ SERVICE PUBLIC :

Pour une information rapide et fiable à toute demande de renseignement administratif, un numéro d'appel unique : le **3939**

(0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe).

Le bulletin municipal a été réalisé par les soins du service communication, avec la collaboration des services techniques et administratifs de la Mairie.
Responsable de publication : Pierre BIBOLLET

Crédit photos : Mairie de Thônes, Jean-Paul CHAVAS, Jacques ROUX, Office de Tourisme, Association Musée et Patrimoine, Barrachin BTP
Photo de couverture : Marché de Noël 2013
Dépôt légal : juin 2014 · Tirage : 3350 exemplaires
Mise en page et impression : Imprimerie DIGITAL PRINT - Thônes